



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Examen du secteur des semences : questions et réponses

Q. Qui a participé à l'examen du secteur des semences?

R. L'examen du secteur des semences est le résultat d'un travail de collaboration réalisé par quatre organismes nationaux du secteur des semences : l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS), l'Association canadienne du commerce des semences (ACCS), l'Institut canadien des semences (ICS) et Les producteurs de grains du Canada (PGC). Un comité directeur réunissant des représentants de ces quatre organismes a été formé pour assurer la direction générale et le contrôle financier du projet, avec le soutien d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Un Comité consultatif composé de 18 personnes provenant de toutes les sphères du secteur des semences, notamment des organismes représentés au comité directeur, ainsi que de l'Association des analystes de semences commerciales du Canada (AASCC), de la Commission canadienne des grains et des gouvernements provinciaux, a été créé pour orienter les échanges et les débats. Pendant toute la durée du processus d'examen, le Comité consultatif a pu compter sur l'expertise de l'ACIA pour obtenir l'information nécessaire sur les questions de cadre réglementaire, de principes, de protocoles internationaux et autres, afin d'évaluer la situation actuelle et d'élaborer des perspectives stratégiques pour le secteur des semences.

Q. Combien de temps l'exercice a-t-il requis?

R. L'examen a commencé au milieu de l'année 2003 et s'est terminé environ 10 mois plus tard. Il s'agit de la première évaluation en profondeur du secteur des semences au Canada depuis 20 ans.

Q. De qui le secteur des semences est-il composé?

R. L'industrie canadienne des semences regroupe des chercheurs et des sélectionneurs, 4 500 producteurs de semences sélectionnées, 1 400 établissements semenciers, plus de 165 entreprises de semences, ainsi que divers analystes de semences commerciales et associations corporatives

.../2

Q. Pourquoi avons-nous besoin d'un examen du secteur des semences?

R. Le rôle des semences dans l'agriculture canadienne a été marqué par de nombreux changements importants depuis le dernier examen du secteur, il y a deux décennies. La mondialisation, la technologie et la concentration de l'industrie ont modifié la façon de produire les semences et de produire, transformer, utiliser et commercialiser les denrées issues de ces semences au Canada. En outre, le rôle joué dans le secteur des semences par les gouvernements et l'industrie a évolué : qu'il suffise de mentionner les activités croissantes du secteur privé dans le domaine de l'amélioration végétale. L'examen du secteur des semences a été l'occasion pour l'industrie et les pouvoirs publics de collaborer à un projet d'amélioration de la compétitivité de l'agriculture canadienne.

Q. Qu'est-ce que l'examen a permis d'accomplir?

R. Le rapport souligne les principaux problèmes qui préoccupent les intervenants et confirme l'importance que revêt l'assurance de la qualité des semences dans tous les secteurs de l'industrie canadienne des semences et des grains. L'examen a permis de dégager les quatre domaines majeurs d'intervention suivants :

1. Améliorer la souplesse et la pertinence de la réglementation;
2. Créer un contexte dans lequel la science et l'innovation stimulent le développement de produits et de marchés;
3. Favoriser la rentabilité du secteur pour l'ensemble de l'industrie par le recouvrement des coûts pour la recherche et l'amélioration végétale et l'utilisation accrue des semences certifiées et des programmes d'identité préservée (IP) dans le commerce comme à la ferme;
4. Prévoir des systèmes d'assurance qualité pour créer un environnement qui favorise l'acceptation des nouveaux caractères par le consommateur, afin qu'il leur accorde sa confiance.

Il est important de noter que même si les participants ont accompli énormément de travail, le rapport précise qu'il reste encore beaucoup à faire. Le rapport décrit trois catégories de recommandations – A, B et C.

Les recommandations de «Catégorie A» sont celles pour lesquelles un consensus a été atteint quant au besoin *et* à la direction à prendre. Les recommandations de «Catégorie B» englobent les secteurs pour lesquels il y a consensus sur le besoin de changement, mais pas sur la direction à prendre. Enfin, les recommandations de «Catégorie C» sont celles sur lesquelles on s'est entendu sur la nécessité de poursuivre la discussion.

Ensemble, les recommandations constituent un plan d'action à court et moyen termes.

.../3

Q. Quelles sont les recommandations du rapport?

R. Le Comité consultatif du secteur des semences propose d'établir un organisme permanent de consultation, afin de coordonner les progrès de l'application des recommandations. De plus, cette nouvelle structure faciliterait les consultations futures et l'établissement des priorités de modifications de la réglementation. Le rapport identifie trois priorités :

Réorganiser le processus d'homologation des variétés, afin de créer un système fondé sur les espèces cultivées et plus souple quant aux exigences en matière de renseignements.

Simplifier l'ensemble de la réglementation actuelle en vue de transférer certaines normes techniques du champ législatif vers le champ administratif.

Faire en sorte que le Canada continue à fournir un environnement qui tient compte des risques et encourage l'innovation. Veiller, par exemple, à ce que le Canada se conforme à l'UPOV 91 en matière de protection des obtentions végétales.

L'ensemble des recommandations est divisé en catégories dans chaque section du rapport, d'après le degré de consensus atteint (catégories A, B et C), ainsi que mentionné ci-dessus.

Q. Qu'est-ce que l'UPOV 91?

R. UPOV est l'acronyme de *Union pour la protection des obtentions végétales*, la plus récente convention sur les obtentions végétales signée en 1991 par la plupart des pays dans lesquels se déroulent des activités de sélections végétales, dont les principaux partenaires commerciaux du Canada. Le Canada est signataire de l'UPOV 91, mais sa propre législation sur la POV n'est toujours pas conforme à cette convention internationale.

Q. Qui a financé le rapport?

R. Le rapport du Comité consultatif du secteur des semences a été financé par le biais d'une contribution de 600 000 \$ du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a aidé les quatre partenaires à l'origine de l'examen du secteur des semences en offrant un soutien concret, notamment une expertise professionnelle, des services de personnel et une infrastructure de bureaux.

.../4

Q. Était-ce important que le gouvernement et l'industrie collaborent à la préparation du rapport?

R. Le rapport fait état d'une évolution constante ou d'un changement dans les rôles respectifs de l'industrie et du gouvernement en ce qui a trait à la réglementation des secteurs des semences et des grains, l'industrie agissant comme conseillère auprès du gouvernement.

Il est essentiel que l'industrie et les pouvoirs publics travaillent ensemble pour préparer les mises à jour du cadre réglementaire qui garantiront la compétitivité et l'avenir du secteur des semences. Cette collaboration est un modèle pour l'avenir et pour les prochains examens d'autres industries et organismes de réglementation.

Q. Quelles seront les prochaines étapes?

R. Pour chacun des quatre secteurs d'intervention, le rapport identifie les recommandations sur lesquelles le Comité consultatif s'est entendu et qui, par conséquent, peuvent dès lors être appliquées. C'est maintenant au gouvernement et à l'industrie de considérer l'application de ces recommandations, peut-être telles quelles, par le biais d'un organisme consultatif permanent.

Cet organisme consultatif pourrait continuer à travailler pendant une période variant de un à trois ans dans chacun des domaines majeurs où un consensus sur l'intervention n'a pas été obtenu.

Q. Comment les recommandations seront-elles appliquées?

Nous invitons tous les intervenants de l'industrie des semences à donner leurs commentaires sur les recommandations. Faites-vous entendre par le biais du site Web : www.seedsectorreview.com

Si la recommandation du rapport concernant la mise sur pied d'une structure consultative permanente est adoptée, cette entité contribuera à l'application des recommandations contenues dans le rapport, à l'identification des éléments du rapport devant faire l'objet d'une analyse plus approfondie et à la création d'un mécanisme d'examen continu de la réglementation dans les années à venir (voir la page 27 du rapport).

Q. Qui pourrait composer l'organe consultatif permanent?

R. La création d'un mécanisme consultatif «permanent» qui pourrait contribuer à rendre le cadre réglementaire plus souple et prompt à réagir est un des domaines d'intervention identifiés dans le rapport. Toutefois, il s'agit aussi d'un domaine qui devra faire l'objet d'autres études, consultations et évaluations de sorte que l'on puisse créer un mécanisme en mesure de réunir la participation d'un plus large éventail d'intervenants. Dans ce contexte, nous souhaitons obtenir la collaboration de tous les intervenants intéressés pour mettre en oeuvre la recommandation et former un organisme consultatif permanent (voir la page 27 du rapport).

.../5

Pour plus d'information ou pour consulter le texte intégral du rapport, visitez www.seedsectorreview.com. Ce site Web permet aussi, pendant une période de trois mois, de recueillir les commentaires sur le rapport et ses recommandations.

Les organismes partenaires qui ont participé à l'examen du secteur des semences remercient sincèrement le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour sa contribution au succès de ce projet.

- 30 -

Mai 2004